



3.7 Manitoba (MB)

Population: 1,272,000

Nombre d'écoles (M-12): 869

Nombre d'élèves (M-12): 183,304

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12): ~38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12): ~8000

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

En 2015-2016, le Manitoba Education and Advanced Learning proposait toujours trois options d'éducation à distance: l'Independent Study Option (ISO), le Teacher Mediated Option (TMO) et le Web-Based Course (WBC) Option. L'ISO propose 52 cours en anglais et 11 cours en français, par correspondance, pour les élèves de niveaux de 9 à 12. Le TMO est géré par les divisions scolaires rurales via le Consortium TMO en partenariat avec Manitoba Education et offre 19 cours en anglais. Cette option demande aux élèves M-12 de communiquer avec leurs enseignants par téléconférence ou audioconférence plusieurs fois par semaine. L'option WBC, exclusivement en ligne, présente 43 cours en anglais et 4 cours en français. Chaque district scolaire de la province a participé au développement de une ou plusieurs des options de formation susmentionnées. Toutefois, la participation varie d'année en année en fonction de l'évolution des besoins des élèves et des écoles. Les chiffres connus pour l'année scolaire 2015-16 comptent 2 668 inscriptions dans l'option ISO, 421 dans le TMO et 6 500 inscriptions pour le WBC. Dans l'ensemble, il y avait environ 9 589 inscriptions en éducation à distance dans un des services directement pris en charge par le Manitoba Education tout en sachant qu'un même apprenant pouvait s'inscrire dans plus d'un cours.

En ce qui concerne l'apprentissage mixte, le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba, pour appuyer et enrichir les pratiques pédagogiques des enseignants, donne à ces derniers accès au service provincial de gestion de l'apprentissage. Les enseignants soumettent des demandes de cours (et d'inscription d'élèves à ces cours) par l'entremise d'un système électronique de demande de cours offerts en ligne. En conséquence, les divisions scolaires et les écoles conçoivent leurs propres programmes d'apprentissage mixte et déterminent les façons les mieux adaptées aux besoins de leurs apprenants d'intégrer la technologie dans leurs salles de classe. De plus, le Ministère aide les enseignants à comprendre la pédagogie de l'apprentissage mixte et de l'apprentissage en ligne en leur offrant des ateliers de formation et des conférences.

Gouvernance et réglementation

La Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire font une seule référence à l'enseignement à distance, celle indiquant que le ministre de l'Éducation « peut approuver les cours, y compris les cours par correspondance et autres ». Le ministère de l'Éducation et de la Formation a produit d'autres textes réglementaires et documents de politique, ainsi que des guides pour chacune des trois options d'enseignement à distance.

Le Ministère a élaboré un cadre qui permet à une école secondaire virtuelle d'exercer ses activités au Manitoba. L'établissement d'une école secondaire virtuelle a eu lieu dans le cadre d'un projet de collaboration pilote de trois ans entre des entités scolaires reconnues qui offraient des programmes d'enseignement à distance dans la province. Cette collaboration est régie par un protocole d'entente signé avec la Province. À ce jour, le Manitoba First Nations Education Resource Centre (MFNERC) a signé un protocole d'entente avec la Province et a obtenu un code de l'école du Manitoba pour le Wapaskwa Virtual Collegiate qui est valide depuis septembre 2014. Dernièrement, le InForM Net Virtual Collegiate, qui offre des cours de la 9e à la 12e année en ligne par l'entremise de deux divisions scolaires, a signé un protocole d'entente et a reçu un code de l'école qui est valide depuis septembre 2016.